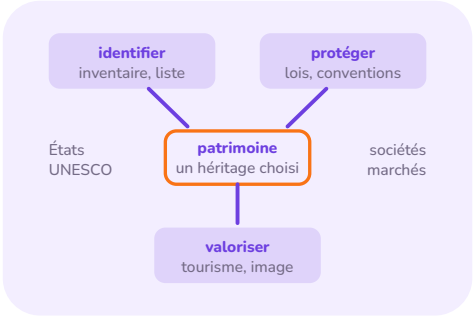
HGGSP · TERMINALE GÉNÉRALE

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 La notion de patrimoine

Identifier → protéger → valoriser

- Du patrimonium familial au patrimoine de la nation : Révolution, abbé Grégoire (1794), Mérimée (1834), loi de 1913.
- Patrimonialisation : sélectionner, protéger, mettre en valeur ; un choix social et politique.
- Élargissement : monument, quartier, paysage, patrimoine industriel, immatériel.

2 Le patrimoine mondial

- Abou Simbel (1960) ; convention du 16 novembre 1972 : valeur universelle exceptionnelle, plus de 1 200 biens.
- Le bien reste sous la souveraineté de l'État ; liste en péril ; retraits (Dresde 2009, Liverpool 2021).
- Liste déséquilibrée : près de la moitié des biens en Europe et Amérique du Nord ; immatériel depuis 2003.

3 Usages politiques : Versailles et Paris

- Versailles : musée « à toutes les gloires de la France » (1837), 1871, 1919, lieu de diplomatie.
- Paris : percées d'Haussmann (1853-1870), puis secteurs sauvegardés de la loi Malraux (1962).

4 Un patrimoine disputé

- Parthénon : sculptures retirées par Elgin (1801-1812), British Museum (1816), demande grecque depuis 1983.
- Restitutions : rapport Sarr-Savoy (2018), loi du 24 décembre 2020 (Bénin, Sénégal) ; collections inaliénables.

5 Détruire et protéger en temps de guerre

- Cibles : Mostar (1993), Bâmiyân (2001), Tombouctou (2012), Palmyre (2015).
- Réponses : La Haye (1954), CPI et jugement Al Mahdi (2016), résolution 2347 (2017), ALIPH, reconstructions.

6 Valoriser : tourisme et surtourisme

- Ressource économique et outil de soft power ; le label UNESCO attire.
- Venise : environ 175 000 habitants en 1951, 49 000 en 2022 ; paquebots écartés (2021), droit d'accès (2024).

7 La France et le patrimoine

- Politique d'État ancienne, Journées du patrimoine (1984), Notre-Dame : incendie 2019, réouverture le 7 décembre 2024.
- Diplomatie : siège de l'UNESCO, plus de 50 biens inscrits, Louvre Abou Dhabi (2017), ALIPH (2017).

Pièges à éviter

- Croire qu'un bien est patrimoine par nature : c'est un choix, qui évolue.
- Dire que l'UNESCO possède les biens inscrits : ils restent sous la souveraineté des États.
- Confondre la convention de 1972 (culturel et naturel) et celle de 2003 (immatériel), ou La Haye 1954 (conflits).
- Présenter les restitutions comme acquises : chacune demande une loi en France, et les débats restent vifs.
- Oublier que valoriser peut menacer : le surtourisme dégrade ce qu'il fait visiter.